

en août à Lagos (Nigéria). Toutes les grandes nations occidentales y étaient représentées, y compris le Canada. Faisant preuve de souplesse et disposés à accepter des compromis, les États membres ont contribué à faire un succès de ces deux conférences. Ils y ont adopté par consensus les déclarations dans lesquelles ils avertirent les pouvoirs blancs d'Afrique australe de la réprobation de la communauté mondiale à l'égard de leurs politiques.

Le Canada a appuyé les propositions présentées par les États-Unis et la Grande-Bretagne en vue d'un règlement négocié en Rhodésie et fait savoir qu'il était disposé, en principe, à contribuer à un Fonds de développement du Zimbabwe qui ferait partie intégrante d'un règlement final. Il a aussi appuyé une résolution du Conseil de sécurité demandant au secrétaire général de nommer un représentant spécial chargé de discuter avec toutes les parties en cause de la transition devant amener l'adoption de la règle de la majorité.

C'est dans ce contexte que s'est déroulé le débat de l'Assemblée générale sur l'Afrique australe. Une critique émanant du camp occidental faisait toutefois observer que les nombreuses résolutions adoptées à cette occasion ne reflétaient pas suffisamment les décisions prises au Conseil de sécurité. Dans sa déclaration prononcée à l'Assemblée générale lors du débat plénier, M. Jamieson s'en était d'ailleurs pris à la prolifération des résolutions et à ce qu'elles avaient d'automatique, parfois: «Paradoxalement, disait-il, en adoptant davantage de résolutions, nous avons réussi à diminuer, et non pas à accroître, l'intérêt porté à ces résolutions».

L'Assemblée générale a adopté, en tout, trente résolutions portant directement sur l'Afrique australe, dont le ton et le contenu sont à peu près les mêmes que ceux des résolutions adoptées l'année précédente. Agissant une fois de plus dans l'intérêt de la justice et de l'harmonie raciale en Afrique australe, et dans le sens des aspirations légitimes des peuples de Rhodésie de Namibie, le Canada a voté en faveur de seize de ces ré-

solutions. A l'instar de beaucoup d'autres pays occidentaux, il en a rejeté trois: celles-ci comportaient des éléments inacceptables à ses yeux, soit qu'elles aient porté un jugement partial sur certains pays expressément isolés pour la circonstance, soit qu'elles s'en prenaient globalement aux relations économiques avec l'Afrique du Sud. Enfin, il s'est abstenu sur les onze autres parce qu'il avait des réserves sur certains aspects de leurs dispositions ou parce qu'elles préjugeaient de questions sur lesquelles le Conseil de sécurité ne s'était pas encore prononcé.

Moyen-Orient

Malgré la visite du président de l'Égypte, M. Sadate, en Israël, et l'ouverture de relations et de négociations directes entre les deux pays, en 1977, le débat de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient s'est déroulé en grande partie sur le modèle des années précédentes: stérile en général, il n'a réussi qu'à donner lieu, parfois, à des manifestations d'animosité. Les participants ont adopté plusieurs résolutions que le Canada considère partiales ou peu applicables. Bref, ce climat d'espoir timide qu'a fait naître l'évolution des relations israélo-égyptiennes n'a pas gagné les Nations Unies.

Dix-huit résolutions relatives au Moyen-Orient ont été adoptées par l'Assemblée générale; le Canada a voté en faveur de neuf d'entre elles, il en a rejeté quatre et s'est abstenu sur cinq. Le Canada a toujours essayé de maintenir un équilibre dans ses votes sur cette question, qui tous sont le fruit d'un examen approfondi de tous les aspects du texte de chaque résolution proposée. Il est resté fidèle aux principes établis par les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité grâce auxquels on espérait parvenir à un règlement pacifique du conflit, s'opposant aux résolutions qui semblaient préjuger de l'issue des négociations en cours et à venir. Pour ce qui est de la nouvelle résolution présentée, condamnant Israël pour les nouvelles colonies de peuplement établies dans les territoires arabes occupés, le Canada l'a appuyée, considérant que l'existence de ces colonies rend encore plus difficile l'application d'un règlement négocié en conformité de la résolution 242.

Alors que le Conseil de sécurité avait consacré 39 réunions aux questions du Moyen-Orient en 1976, il ne leur en a consacré que